

Réduction	Pour qui ?	Montant	Quel processus pour en profiter ?	Comment se faire rembourser ?
Réduction déductible une fois le paiement total de la cotisation effectué				
3 licences et +	3 licences payantes ASM Omnisports du même foyer familial.	Réduction de 20€/personne	Tous les membres de la famille doivent être inscrits dans le logiciel adhérents du Club.	Si le paiement a été fait en ligne, le remboursement est fait par l'accueil de l'ASM par virement. L'adhrent devra fournir son RIB. Si le paiement est effectué à l'accueil de l'ASM, les 20€ seront déduits directement du montant total.
Carte Pass'Région	Jeune de 16 à 25 ans en formation, apprenti ou lycéen, jeune mission locale... de la région Auvergne-Rhône-Alpes <i>NB : pas de condition de ressources</i>	30€ pour tout public 60€ pour les personnes handicapées 60€ pour les filles inscrites à la boxe, lutte, judo, kendo	Attention : démarche à l'initiative de l'adhérent ! Effectuer l'inscription au Pass'Région sur ordinateur en utilisant un navigateur Internet récent ou en téléchargeant l'application sur smartphone "Pass'Region" Une fois la carte reçue, joindre une copie de cette dernière à la fiche d'inscription de l'ASM en notifiant la date de naissance du porteur de la carte + RIB de l'adhérent	L'ASM vire le montant de l'aide à l'adhérent une fois qu'elle a reçu la somme de la part de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
Chèque 1ère licence	Enfant né avant le 1er janvier 2021, résident de la ville de Clermont-Ferrand et n'ayant JAMAIS été inscrit à un sport.	25 €	L'adhérent doit fournir à l'accueil de l'ASM le chèque 1ère licence de la ville de Clermont + un RIB Attention : la demande doit être faite avant le 30 novembre 2026.	L'ASM vire le montant de l'aide à l'adhérent une fois qu'elle a reçu la somme de la part de la Ville de Clermont
PassSport	Sous condition de ressources ; Jeunes de 6 à 17 ans révolus bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ; Jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans (6 à 20 ans AEEH, 16 à 30 ans AAH) ; Etudiants boursiers et bénéficiaires d'une aide annuelle du CROUS de moins de 28 ans.	70 €	Les famille concernées recevront un mail du Ministère des Sports contenant un code unique. Le parent doit transférer ce mail à l'accueil de l'ASM (accueil@asm-omnisports.com) + un RIB.	Si le paiement a été fait en ligne, le remboursement est fait par l'accueil de l'ASM par virement. L'adhrent devra fournir son RIB. Si le paiement est effectué à l'accueil de l'ASM, les 70€ pourront être déduits directement si le parent présente le mail du Ministère des Sports.